

REGLEMENT DU CONCOURS MON NOEL A HENIN-BEAUMONT 2023 CALENDRIER DE L'AVENT DU LUTIN FARCEUR

Règlement fixant les modalités d'organisation du concours « Mon Noël à Hénin-Beaumont 2023 ».

ARTICLE 1 : A l'occasion de son 50.000^e fan sur Facebook, la ville d'Hénin-Beaumont organise du 1^{er} au 24 décembre 2023 un concours intitulé « Calendrier de l'avent du lutin farceur »

ARTICLE 2 : Le concours est ouvert à toute personne majeure. Pour participer, il suffit de retrouver les tickets d'or cachés dans Hénin-Beaumont ou sur les outils numériques de la ville d'Hénin-Beaumont (réseaux sociaux, application et site internet). Chaque jour un indice est diffusé sur les réseaux sociaux de la ville d'Hénin-Beaumont afin d'aider les participants à remporter le challenge du jour.

ARTICLE 3 : Le ticket d'or peut être matérialisé par un carte plastifiée ou être en version numérique lorsque l'énigme du jour le demande.

Pour gagner les énigmes du jour nécessitant de trouver un indice physique, il est nécessaire de se rendre à l'accueil de la Mairie (1 place Jean Jaurès) muni du ticket afin de valider votre victoire et récupérer votre cadeau.

Pour gagner les énigmes du jour nécessitant de trouver un indice numérique, il est nécessaire d'envoyer en message privé sur la page « Ville d'Hénin-Beaumont » une capture d'écran du ticket. Le vainqueur est alors désigné

Les lots seront à retirer à la Mairie d'Hénin-Beaumont, 1 place Jean Jaurès. 50 tickets ont été édités et chaque ticket donne droit à 1 lot.

ARTICLE 4 : Ce concours est doté de 50 lots répartis de la façon suivante :

- 25 chèques cadeaux « J'achète à Hénin-Beaumont » d'une valeur de 10 €
- 15 mugs sérigraphiés Hénin-Beaumont
- 10 boules à neige Hénin-Beaumont

ARTICLE 5 : La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement, des instructions figurant sur les documents publiés et l'arbitrage en dernier ressort d'un huissier de justice désigné par la ville.

ARTICLE 6 : La ville d'Hénin-Beaumont ne peut être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être, en partie ou en totalité, reportés, modifiés ou annulés.